



Editorial

de François CUCHET, Maire d'Arvillard,
Conseiller général du canton de la Rochette,

En tant que Président du CAUE Savoie, je me joins à Bruno LUGAZ Directeur et à toute son équipe pour vous présenter tous nos meilleurs vœux.

Ce début de mandat a été consacré à notre contrat d'objectifs 2011-2014, signé avec le Conseil Général de la Savoie. Il vise à renforcer l'accompagnement du CAUE auprès des communes.

Encourager la prise en compte du développement durable, l'utilisation du bois et des énergies renouvelables dans la construction accompagneront plus que jamais nos différentes missions de conseil.

Nous disposons en Savoie d'un savoir-faire, nous sommes riches d'expériences, nous devons désormais travailler ensemble pour plus d'efficacité et de lisibilité.

C'est pourquoi, lors de notre entrevue avec Monsieur le Préfet de la Savoie en cette fin d'année 2011, nous avons, entre autres exprimé le souhait que notre association, avec ses moyens et dans son champ de compétences, s'affirme comme un portefeuille d'informations en direction des porteurs de projets, pour une plus grande efficience.

Notre volonté d'associer et sensibiliser les adultes de demain, dans les dispositions sur l'habitat durable, la préservation des espaces et des paysages, exprime notre volonté d'agir en direction de la jeunesse.

.../...

Objectifs réalisés

Exposition

"Chanéac, itinéraire d'un architecte libre"

Présentée sous forme de ballons, elle regroupe les travaux de Jean-Louis Chanéac sous quatre thèmes : la modularité, la collectivité, la plasticité et la montagne.

Une publication, des conférences et des circuits de visites des œuvres de Jean-Louis Chanéac accompagneront l'exposition dans chaque département.

Après le succès rencontré à Lyon et à Chambéry, l'exposition itinérante se déplacera en région Rhône-Alpes jusqu'à fin 2012.

En 2013, un colloque national clôturera cette manifestation.

La 7ème charte architecturale et paysagère en Savoie

Après Albertville-Ugine en 2005, Cœur de Savoie et l'Avant Pays Savoyard en 2007, La Tarentaise en 2008, La Maurienne en 2009 et Aix les Bains en 2010, Chambéry Métropole vient de délibérer favorablement pour la mise en place de la charte architecturale et paysagère et la création de 5 secteurs de consultation des 24 communes de l'agglomération (représentant 125 000 habitants).

Les 7 territoires du Département seront donc couverts par le dispositif.



.../...

Nous saluons l'adoption de la charte architecturale et paysagère de Chambéry Métropole qui permet désormais aux sept territoires Savoyards d'être pourvus de cet outil de gestion.

Nous tenions à remercier toutes les communes qui ont répondu à l'enquête d'opinion sur le service apporté par le CAUE. Vous trouverez dans notre lettre info la synthèse de cette consultation ainsi que les attentes des communes.

Enfin, le conseil d'administration du CAUE Savoie, s'est enrichi de trois vice-présidents, Madame Jeannine CERCEAU, Maire d'Aiguebelette le Lac et Messieurs les Conseillers Généraux, Jean-Pierre BURDIN et Lionel MITHIEUX.

Je les remercie pour leur implication et c'est dans un esprit fédérateur, répondant à notre diversité savoyarde, Ruralité, Agglomération et Ville que s'inscrivent ces Vice-présidences au sein de notre conseil d'administration.

Meilleurs vœux à toutes et à tous .

François CUCHET
Président du C.A.U.E. de la Savoie

Nouveaux objectifs

Nouvelle revue CIME CITE CAUE

après le numéro 1 "10 ans d'architecture en Savoie"
et le numéro 2 sur "les chartes architecturales et paysagères".

Le CAUE éditera en 2012 le numéro 3
sur "l'architecture en bois en Savoie."

Renouvellement du partenariat avec la Maison de l'Architecture de Savoie

au programme pour 2012 : galerie d'actualité, visites d'opérations remarquables en Savoie, voyage d'étude à Barcelone et Montpellier.

Site internet

L'année 2012 verra également la refonte de notre site internet pour une meilleure efficacité auprès des collectivités et des particuliers.
(8 000 visiteurs en 2011)

La charte paysagère et agricole de Chambéry métropole

Prochains ateliers sur table

- **lundi 30 janvier 2012 : les piémonts de Chartreuse**
St-Cassin ; Montagnole ; Jacob-Bellecombette ; St-Baldoph ; Barberaz
- **jeudi 2 février 2012 : le versant de l'Epine**
Vimines ; Cognin ; St-Sulpice ; La Motte-Servolex
- **lundi 6 février 2012 : le plateau de la Leysse**
Les Déserts ; Verel-Pragondran ; St-Jean-d'Arvey ; Thoiry ; Puygros ; Curienne ; La Thuile
- **jeudi 9 février 2012 : la cluse de Chambéry**
Sonnaz ; Chambéry ; Bassens ; St Alban-Leysse ; La Ravoire ; Barby ; Challes-les-Eaux ; St-Jeoire-Prieuré

le CAUE ... C'est aussi...tout au long de l'année,

le conseil aux communes, l'assistance auprès du Conseil général, le suivi des chartes architecturales et paysagères sur les 6 territoires couverts par le dispositif, la formation des architectes conseillers...



ARVILLARD 2050

**DÉTOUR
VERS LE FUTUR
LE CARBONE**

08 DEC 2011
08 DEC 2050

ARVILLARD, PREMIER VILLAGE POST CARBONE DE SAVOIE

Arvillard, commune emblématique du canton de La Rochette, aux limites du Dauphiné et de la Savoie, a accueilli en 2010 et en 2011 un atelier pédagogique encadré par le C.A.U.E. de la Savoie avec une classe du lycée professionnel du Nivolet de La Ravoire sur le concept du post carbone.

Celui-ci s'inscrivait dans la préparation du colloque CIMES 2011 de la F.A.C.I.M. autour du thème, "comment habiter la montagne au XXIème siècle ?".

Un contexte environnemental nouveau

La disparition des ressources fossiles, le réchauffement climatique et l'augmentation de la population dans des territoires contraints vont profondément modifier nos modes de vie et gestion de l'espace. Si l'exercice de prospective s'avère de plus en plus hasardeux à l'échelle 2050, trois scénarios pour cette commune ont été ébauchés : le déclin, la continuité, le dynamisme, qui va de la diminution de la moitié de la population à son doublement.

Des ressources renouvelables pour le XXIème siècle

La forêt domaniale de 800 hectares, avec une gestion équilibrée, offrira à long terme une ressource de grande valeur sur le plan énergétique, constructif et économique. L'énergie hydraulique du massif de Belledonne, berceau de la houille blanche, permet aujourd'hui de produire une électricité au chef-lieu au bilan carbone des plus performants.

Une cohésion sociale dans cette commune a permis de maintenir et développer une population et des services en moyenne montagne ainsi que préserver une agriculture raisonnée.

LES 3 SCÉNARIOS ENVISAGÉS POUR ARVILLARD 2050

Déclin :

Le but est de trouver des solutions pour survivre aux catastrophes prévisibles de 2050, la cherté du gaz et du pétrole, les déplacements sont fortement réduits. Les actifs doivent se rapprocher de leurs activités professionnelles, ils quittent Arvillard, le village perd la moitié de sa population. Les habitants qui restent ont réussi à développer une activité locale (télétravail, usine Leborgne/Fiskars qui réduit considérablement sa production, services publics, activité libérale...).

De nouveaux agriculteurs s'installent afin de palier à l'augmentation conséquente des prix de l'alimentaire. Les piéris se rapprochent du centre bourg, on rénove les bâtiments. Les habitants s'entraident à Arvillard.

Paisible :

De nombreuses innovations sont réalisées dans le domaine de la voiture individuelle. Ainsi, on continue d'habiter Arvillard et de travailler dans la vallée. La population évolue conformément aux prédictions du P.L.U. (environ 5% par an). L'habitat individuel se diffuse dans le paysage. Des conflits naissent avec les agriculteurs qui voient leurs terres diminuer. Les Piéris font leurs courses, se divertissent, se rencontrent à l'extérieur du village. La vie se concentre autour du village qui continue à accueillir une cinquantaine d'enfants. Des services pour les personnes âgées sont mis en place au centre bourg. La vie suit paisiblement son cours à Arvillard.

Dynamique :

La population d'Arvillard double, en 2050, le village accueille environ 2000 habitants. Afin de répondre aux besoins croissants des piéris, des nouveaux services et équipements sont réalisés.

Un système de transports collectifs (réseau train, tramway, bus, téléphérique, funiculaire...) performant est mis en place à l'échelle cantonale.

Une ligne BRT (Bus Rapide Transit) part d'Allevard pour La Rochette avec une escale à Arvillard, ces bus ont la particularité d'avoir la même rapidité que le métro.

Afin de développer le tourisme, un téléphérique à eau va de l'ancienne usine Leborgne /Fiskars, devenue un centre culturel, à la station Val Pelouse qui accueille des activités liées à la montagne.

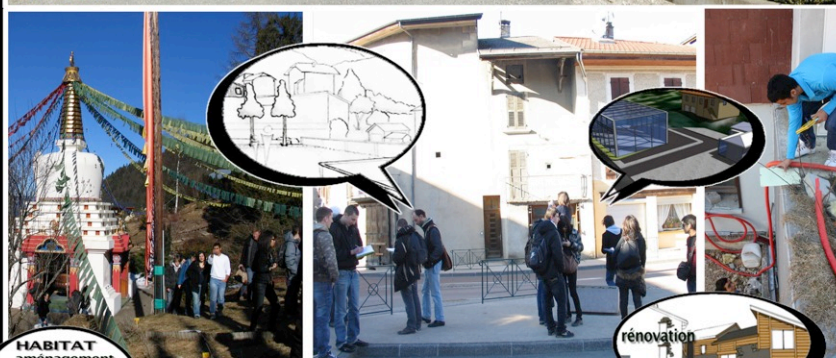
Pour faciliter les déplacements des villageois, un funiculaire à eau relie la zone d'habitation de La Chaz au centre Bourg.

Le lieu-dit La Chaz se densifie, essentiellement en logements, grâce à son exposition plein sud. Le secteur permet de développer l'utilisation de l'énergie solaire mais aussi d'autres énergies telles que le bois, l'hydraulique, l'éolien sur l'ensemble du village.

Cette forte croissance démographique aide Arvillard à se développer et à créer de nombreuses activités locales dans divers domaines : industriel, agricole, tertiaire...

Un signal pour la Savoie à l'heure du post Carbone ?

Le CAUE a confié à Alain GONAY le soin de réaliser le film de cette aventure... (prochainement sur vos écrans !)



**TO BE
CONTINUED...**

ENQUETE AUPRES DES COMMUNES AYANT SOLLICITE LE CAUE

Les questions qui préoccupent les communes :

- l'application du Grenelle vis à vis de l'urbanisme (PLU) et des constructions (RT 2012)
- le maintien des services rendus, l'explication auprès des administrés et l'importance d'un regard extérieur
- la bonne échelle des projets et le rôle de l'intercommunalité

Quelles appréciations sur le conseil prodigué :

	rapidité	compétence	suivi		conseil tenu	études engagées	travaux engagés
+++	52%	59%	55%	oui	59%	68%	33%
+	33%	30%	24%	non	4%	26%	41%
-	6%	2%	4%	partiellement	24%		
sans rep	9%	9%	17%	sans rep	13%	6%	26%

Qu'avez-vous retenu du conseil préconisé par le CAUE :

- "avis professionnel" / "très satisfait du professionnalisme"
- "excellents conseils"
- "disponibilités de vos services"
- "mise en place d'une concertation de qualité"
- "montage des dossiers" / "définition des orientations plus précises sur le projet"
- "méthodologie de consultation sur concours / organisation d'un jury de concours"
- "mise en place d'un règlement accessible à tous. Importance du caractère paysager"
- "communication sur la qualité architecturale en amont pour obtenir un consensus sur les projets envisagés"
- "accompagnement sur le choix des maîtres d'œuvre"
- "vérification de l'adéquation du projet / besoins"
- "très bonne approche de notre projet avec explications claires"
- "des idées à prendre en compte" - "bonne analyse" - "conseils judicieux"

Qu'attendez-vous du CAUE ?

"Beaucoup !"

- "une aide sur le montage des projets et une approche architecturale"
- "poursuivre la diffusion par différents moyens (publications, voyages d'étude) et la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère"
- "un avis sur les pré-projets d'un point de vue paysager et intégration"
- "un regard extérieur et critique sur les orientations de la commune. Des conseils efficaces sur des projets précis"
- "toujours autant d'implication dans la vie et les projets communaux"
- "du conseil, une aide au montage des dossiers"
- "des missions de conseil et d'information"
- "aide à la rédaction du cahier des charges en amont du projet"
- "on préfère la critique constructive, l'analyse technique qui permet d'aboutir à un projet proche de la nature plutôt qu'une comparaison où aucune commune ne se ressemble sur le plan topographique dans notre département"
- "une véritable politique de réaménagement de l'ancien pour ce qui concerne les gros volumes communaux (presbytère, école...). J'ai été très déçu de constater que le groupe scolaire coûtait trop cher à faire dans ses volumes (bâtiment ancien)"
- "un conseil plus pointu sur les procédures à prendre en amont"
- "conseils et assistance"
- "conseil architectural pour RT 2012 et énergie positive des nouveaux bâtiments"
- "maintien des services rendus"
- "une vision sur l'avenir architectural, sur la conception des futurs aménagements, en liaison directe avec la volonté des élus"
- "nous avons été très satisfaits de l'étude des chalets d'alpage"
- "conseil et assistance au démarrage des chantiers (choix des entreprises)"
- "le CAUE nous a apporté de bons conseils sur l'analyse de notre projet et sur la réflexion de nos besoins"
- "meilleure application auprès des pétitionnaires de la charte architecturale et paysagère"
- "une aide au montage des dossiers d'instruction et de subvention"
- "tout simplement et indépendamment de son rôle de conseil, le CAUE devrait avoir un pouvoir également décisionnel sur les demandes de PC et les zones à aménager"
- "conseils à la réalisation du PLU, à la révision"
- "effectuer des réunions d'information à l'instar des voyages d'étude trop chronophages"

Questionnaire rempli par :

- maires : 70 %
- adjoints / conseillers municipaux : 13 %
- DGS / service urbanisme : 17 %